



**COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023**

**Nombre de membres :**

En exercice : 15  
Présents : 9  
Pouvoirs : 2  
Absents excusés : 3  
Absents : 3  
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT ET UN DECEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 15 DECEMBRE 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Florian GIBIER

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Noëlle GRAVAUD), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS** : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET, Mme Peggy LE BRUCHEC.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT DEL2023-124**

**Rapporteur : Michel BELIN**

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2023, il convient de procéder à des ajustements de crédits en dépenses et en recettes sur le budget annexe eau et assainissement, conformément à la nomenclature M49.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la DM n°1 au BP 2023 du budget eau et assainissement telle que présentée ci-dessous :

Chap. / Opé.	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>				
042	6811	Dotation aux amortissements	10 000	
023	023	Virement à la section d'investissement	-10 000	
		<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

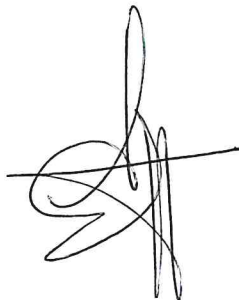
Chap. / Opé.	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>				
021	021	Virement de la section d'exploitation		-10 000
040	28153	Amort. installations à caractère spécifique		10 000
		<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'u**

<b>Pour : 11</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 au budget eau et assainissement 2023 telle que présentée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les virements et inscriptions de crédits ci-dessus mentionnés.

En Mairie, le 21 décembre 2023  
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 21 décembre 2023  
Le Maire,  
François BARBIER

